



La Défense, le 17 juillet 2014

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
Tél: 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Monsieur Bernard Cazeneuve
Ministre de l'intérieur

Réf : MI/07/2014

Monsieur le Ministre,

J'accuse réception de votre lettre datée du 4 juillet dernier relative à la réforme du permis de conduire et aux engagements que vous avez bien voulu prendre envers les Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Je tiens à vous faire part de nos sentiments, en ce qui concerne les engagements pris.

Le maintien des effectifs du corps des IPCSR pour les trois prochains exercices budgétaires nous satisfait.

Toutefois, afin d'exercer le suivi et le contrôle de la gestion des effectifs, rôle dévolu aux représentants des personnels siégeant en CAP, il est impératif que la DRH nous communique l'annuaire des corps des IPCSR et DPCSR. A ce jour, nos nombreuses demandes sont restées lettre morte.

De plus, un nombre important de postes d'IPCSR resteront vacants à l'issue des cycles mobilités et du recrutement au titre de l'année 2014. Les postes restés vacants seront-ils pourvus ?

Maintenir les effectifs pour les trois prochaines années, certes, mais sur quelle base, en supprimant les postes restés vacants en 2014 ?

En ce qui concerne l'épreuve théorique générale (ETG), pour notre syndicat il n'est pas envisageable que cette mission soit déléguée au secteur marchand. La solution éventuellement envisageable serait de permettre aux agents d'autres services dont les missions ont été abandonnées par l'État (ADS, ATESAT par exemple), de réaliser ces examens et donc de conserver cette mission au sein du service public.

Vous précisez que la qualification aux examens du groupe lourd des IPCSR n'est pas remise en cause. C'est un motif de satisfaction. Toutefois, l'Administration doit prendre l'engagement de former un nombre minimum d'agents annuellement. Lors de la réunion du 8 juillet dernier, présidée par le Secrétaire Général du ministère, la DSCR nous a informé qu'une trentaine d'agents seraient formés en 2014. Ce volume nous semble satisfaisant.

Vous affirmez que le maintien de cette qualification professionnelle, permettra aux agents d'assurer le suivi des examens organisés par l'éducation nationale et la filière professionnelle.

Ce qui sous-entend que les IPCSR pourraient être investis d'une mission de contrôle des futures modalités d'examen.

L'UNSA-SANEER vous demande la mise en place d'un groupe de travail ainsi que l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre et de formation des agents dans les meilleurs délais.

L'impact sur la production de places d'examen des mesures prises, concernant l'ETG ainsi que l'ajout d'un 13ème candidat par jour en examen B, doit être évalué. Aussi, l'UNSA-SANEER vous demande de faire un point, dès le mois de janvier 2015 et mensuellement, sur les délais d'attente.

Ces mesures combinées avec celles devant être prises envers les professionnels de l'enseignement de la conduite, la mise en place d'une nouvelle méthode nationale de répartition des places d'examen, le contrôle de la qualité de la formation dans les EECA doivent permettre aux IPCSR de conserver la mission d'évaluation des candidats aux examens du groupe lourd.

L'UNSA-SANEER regrette qu'une nouvelle fois la DSCR s'affranchisse du nécessaire dialogue social avec les organisations syndicales. La révision de l'épreuve et de la durée de l'examen B ayant pour conséquence l'évaluation de 13 candidats au lieu de 12, modifie l'organisation de la journée de travail des IPCSR. La circulaire du 25 mars 2003 relative aux activités des IPCSR n'a pas fait l'objet de modifications dans le cadre de notre instance de concertation métier, le CCER.

Conscient des réformes devant être engagées afin que le service public des examens du permis de conduire puisse remplir son rôle auprès de nos concitoyens, et celles nécessaires du secteur de l'enseignement de la conduite, l'UNSA-SANEER sera présent et force de propositions lors des futures réunions ou groupes de travail que vous voudrez bien diligenter.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies : M. Michel Lalande, secrétaire général
M. Jean-Robert Lopez, DISR
Mme Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, Cab-Mi
Bureau National



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

